



ARRETE REGLEMENTAIRE N°25216

ARRETE TEMPORAIRE DE DEROGATION DES HORAIRES DE TIR DU BALL-TRAP CLUB LES GARDES CELTIQUES

VU le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1,
VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2003 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Morbihan,
VU la demande de l'association LES GARDES CELTIQUES, sise Manoir de Saint Gurval 56380 Guer en date du 8 août 2025.
VU l'arrête municipale N° 08.063 portant règlementation des horaires pour la pratique sportives du ball-trap au sein de l'association Les Gardes Celtiques à Guer.

CONSIDÉRANT qu'en raison de compétitions sportives organisées par le club de ball-trap " LES GARDES CELTIQUES" pour l'année 2025, une dérogation des horaires de la pratique sportive peut être aménagée.

ARRETE

Article 1

L'association "LES GARDES CELTIQUES" est autorisée à effectuer du tir de 08h30 à 12h15 & 14h00 à 18h30 le dimanche 12 septembre 2025.

Article 2

L'association Les Gardes Celtiques est tenue d'informer les riverains à proximités de la présente dérogation.

Article 3

Le présent arrêté sera publié et affiché selon les conditions réglementaires habituelles.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la ville de Rennes - 3 Ctr de la Motte, 35044 Rennes - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes délais. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Telerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5

Le Maire de GUER, la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de GUER et le Service de la Police Municipale de GUER, sont en chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux, publie aux lieux habituels. Ampliation sera adressée à :

- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Guer,
- Le service de la Police Municipale de GUER,
- Services techniques de la Ville de Guer,
- Les Gardes Celtiques.

Fait à Guer le 12/08/2025

Pour le maire absent,
Madame la 1ère adjointe,

Mickaëlle PIEL

